

MIEUX VIVRE ENSEMBLE... ...c'est l'affaire de tous!

Privilégions le dialogue : échanger avec ses voisins résout la plupart des conflits.
Nous pouvons aussi améliorer notre quotidien par de simples gestes :

En limitant les nuisances sonores

- * Veillez au calme de votre foyer, car le bruit entraîne la majorité des conflits entre voisins
- * Évitez les éclats de voix, les claquements de portes ou les déplacements de meubles bruyants
- * Réduisez le volume des télévisions, radios, chaînes stéréo, instruments de musique
- * Reportez les travaux d'entretien ou de bricolages tardifs et matinaux
- * Prévenez les voisins bien à l'avance si vous organisez exceptionnellement une fête
- * Retirez les chaussures bruyantes

En prenant soin des parties communes

- * Préservez votre cadre de vie en évitant de salir et d'abîmer
- * Respectez le travail des employés de la résidence
- * Évitez de secouer tapis, balais ou paillasons et de jeter quoi que ce soit par les fenêtres
- * N'étendez pas votre linge de façon visible sur votre balcon dans un souci d'esthétique extérieur
- * Ne laissez pas d'effets personnels sur les paliers ou dans les cages d'escalier

- * Déposez vos ordures dans les poubelles, containers et locaux prévus à cet effet
- * Déposez les encombrants uniquement sur le trottoir du 45 rue Carves, et ce, seulement le dimanche à partir de 20h
- * Respectez l'interdiction de fumer dans les parties communes et jetez vos mégots dans un cendrier ou une poubelle
- * Prenez vos dispositions lors d'opérations d'entretien pour que votre logement soit traité (dératisation...), même en cas d'absence
- * Ne distribuez pas de nourriture aux animaux extérieurs (chats, pigeons...)

En respectant nos espaces extérieurs

- * Les pelouses sont accessibles du 1^{er} mars au 30 novembre, laissons-les se reposer en hiver
- * Toutes les activités de loisirs sont tolérées, dans la mesure où elles s'exercent sans gêne d'autrui, sans porter atteinte à la sécurité et sans dégrader les lieux
- * Les jeux de balles et ballons sont interdits sur les pelouses et autorisés dans la cour sous réserve de ne pas gêner les résidents et que les équipements soient en mousse

- * Ne pas se servir des infrastructures extérieures (roseraie, clôtures...)
- * Ne pas cueillir de fleurs
- * Pour des raisons de sécurité, ne laissez pas les enfants grimper dans les arbres
- * Pour le respect des résidents, il est interdit de s'installer à moins de 3 mètres des façades
- * Ramassez vos déchets

En garant votre véhicule correctement

- * Laissez toujours libres les accès aux pompiers
- * Ne stationnez pas n'importe où, veillez à ne pas gêner les autres véhicules ou piétons
- * Identifiez votre véhicule avec le macaron RB fourni (1 macaron par foyer)

En étant responsable de votre animal

- * Les animaux sont tolérés dans le cadre des lois en vigueur : veillez à ce qu'ils n'occasionnent aucune gêne pour vos voisins, même en votre absence
- * Ne le laissez pas seul trop longtemps
- * Ramassez les déjections de votre animal de compagnie

SAVOIR-VIVRE
VIE COLLECTIVE
TRANQUILLITÉ
RESPECT